

# Passeport pour l'Internet et le multimédia (PIM)

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU TEST DEVALUATION DES COMPETENCES

*(Référentiel janvier 2007)*

Destiné à un public débutant, le PIM vise à faciliter l'initiation aux TIC et à permettre d'évaluer l'aptitude à les utiliser. Ce n'est pas une certification professionnelle, mais une attestation des capacités à utiliser un équipement informatique et les services de base d'internet. Ces capacités sont définies dans un référentiel national actualisé en janvier 2007.

Le PIM est proposé et délivré par les espaces publics numériques labellisés NetPublic, sa préparation implique un accompagnement par des animateurs formés à l'animation et à l'apprentissage des TIC.

Le présent dossier a pour but d'aider les animateurs à assurer l'évaluation des candidats. Il est disponible, ainsi que le référentiel, le modèle de test et l'attestation, sur le site NetPublic de la Délégation aux usages de l'internet. Ce site propose également un catalogue de ressources utiles pour la mise en œuvre du PIM.

(<http://delegation.internet.gouv.fr/netpublic/index.htm>)

### **Organisation du test**

#### ***Conditions générales***

Le test est individuel. Il est passé par les candidats en présence d'au moins un animateur multimédia de l'EPN.

#### ***Configurations matérielles et logicielles***

Le PIM doit pouvoir être passé quelle que soit la plateforme technique. L'ordinateur doit être connecté à Internet et éteint. Chaque usager est placé, seul, face à un micro-ordinateur.

L'utilisateur qui passe le test pour le PIM étant novice dans son utilisation d'un micro-ordinateur, il doit se trouver face à une machine configurée de telle sorte qu'il puisse procéder aux manipulations demandées sans difficulté ou ambiguïté possibles.

Le poste doit ainsi disposer :

- d'un logiciel de traitement de texte,
- d'un logiciel simple de traitement d'image
- d'un logiciel de messagerie électronique
- d'un navigateur.

Ces applications doivent être clairement identifiables et facilement accessibles.

Cette configuration des postes devra être effectuée sur tous les micro-ordinateurs utilisés, à chaque session du PIM, afin que tous les candidats se trouvent dans la même situation pour passer le test : les fichiers créés par le candidat précédant doivent être archivés et remplacés par les fichiers initiaux.

En outre, l'animateur aura préalablement envoyé à tous les candidats un courriel accompagné d'une pièce jointe et créé un blog pour le groupe de formation au PIM.

## **Présentation du test**

### ***Format du test***

Pour permettre de vérifier l'aptitude à l'utiliser un ordinateur et les principaux services d'internet, l'évaluation doit toujours comporter des exercices pratiques et des questions destinés à tester les capacités et les connaissances listées dans le référentiel actualisé en janvier 2007.

**Un modèle de test est accessible sur le site NetPublic de la DUI. Les exercices et questions à choix multiple (QCM) sont proposés à titre d'exemple, ils peuvent être remplacés par d'autres épreuves de même nature à condition qu'elles permettent de vérifier l'ensemble des compétences du référentiel.**

Le candidat doit exécuter les exercices et répondre au questionnaire seul, sous le contrôle de l'animateur.

### ***Durée du test***

Le test n'a pas pour but de mesurer la rapidité des candidats, mais leur capacité à effectuer les opérations demandées et à répondre aux questions de vérification des connaissances de base.

A titre d'information, sa durée est estimée à environ 45 minutes.

## **Évaluation du test**

### ***Exercices***

Chaque candidat doit savoir effectuer, seul, toutes les opérations.

### ***Q.C.M.***

Les connaissances de base ne peuvent être considérées comme acquises au-delà de deux mauvaises réponses. Le candidat sera alors invité à repasser le QCM

Dans un but pédagogique, il est souhaitable de proposer aux candidats une correction collective.

### **Attestation**

Une attestation de réussite au PIM est délivrée aux candidats qui ont satisfaits aux épreuves dans les conditions précisées ci-dessus. Le document est accessible sur le site <http://delegation.internet.gouv.fr/netpublic/index.htm>) après authentification NetPublic.

Afin d'assurer un suivi statistique des PIM délivrés, une application est mise en place sur le site NetPublic pour décompter les attestations téléchargées par les espaces NetPublic.